

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 3 octobre 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi le 17 octobre 2023 à 19h.**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14.Reddition compte PRABAM
- 15.Offre de service Atelier D
- 16.Appui l'exposition agricole dans leur demande d'assistance financière au Grand Fond Desjardins
- 17.Appui monétaire de 10000.00\$ à l'exposition agricole pour l'achat d'une scène mobile
- 18.Mandat WSP au Ministère de l'Environnement
- 19.Mandat plans et devis WSP
- 20.Mise à jour du plan d'intervention WSP
- 21.Embauche voirie
- 22.Formation officier service incendie
- 23.Dépense du 150e
- 24.Besoin en formation service incendie 2024-2025
- 25.Période de Questions
- 26.Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- REDDITION COMPTE PRABAM

2023-10-271 **Considérant** que les travaux prévus dans l'octroi d'une subvention dans le programme PRABAM au montant de 107 280\$ sont terminés.

Considérant que les membres du conseil donnent leur accord à ce que la reddition de compte soit complétée auprès du MAMH.

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la reddition de compte du programme PRABAM au montant de 107 800\$ soit complétée et signée par monsieur Pier-Olivier Busque directeur municipal.

15- OFFRE DE SERVICE ATELIER D

2023-10-272 **Considérant** que des travaux de réfection au toit de l'aréna doivent être entrepris;

Considérant que la firme d'architectes Atelier D peut nous fournir des plans pour ce projet au montant de 4 600.00\$ plus taxes;

Considérant que la firme Atelier D nous fournira les plans et devis préliminaires et finaux pour ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la firme Atelier D nous fournira les plans et devis pour les travaux au toit de l'aréna au montant de 4 600.00\$ plus taxes.

16- APPUI À L'EXPOSITION AGRICOLE DANS LEUR DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU FOND GRAND MOUVEMENT DE DESJARDINS

2023-10-273 **Considérant** que l'Exposition Agricole de Beauce désire acquérir une scène mobile pour toutes ses activités;

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire pouvoir aider les municipalités avoisinantes dans la tenue de leurs événements;

Considérant que le comité de l'Exposition Agricole de Beauce désire desservir les municipalités de Saint-Honoré-de-Shenley, La Guadeloupe, Saint-Éphrem, Saint-Gédéon, Saint-Martin et Saint-Théophile;

Considérant que ce projet est devenu essentiel pour le déroulement de nos activités respectives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie l'Exposition Agricole de Beauce pour la demande d'assistance financière du projet d'une scène mobile dans le Fonds du Grand Mouvement de Desjardins.

17- APPUI MONÉTAIRE DE 10 000\$ À L'EXPOSITION AGRICOLE POUR L'ACHAT D'UNE SCÈNE MOBILE

2023-10-274

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire acquérir une scène mobile pour toutes ses activités;

Considérant que le coût de la scène est de 250 000,00\$;

Considérant que le comité de l'Exposition Agricole de Beauce demande une aide financière de 10 000\$ pour l'acquisition d'une scène mobile;

Considérant que le comité de l'Exposition Agricole de Beauce désire pouvoir aider les municipalités avoisinantes dans la tenue de leurs événements;

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire desservir les municipalités de St-Honoré-de-Shenley, La Guadeloupe, Saint-Éphrem, Saint-Gédéon, Saint-Martin et Saint-Théophile;

Considérant que ce projet est devenu essentiel pour le déroulement de nos activités respectives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley appuie l'Exposition Agricole de Beauce avec une aide financière de 10 000\$ pour le projet d'achat d'une scène mobile soit financé via le surplus cumulé.

18- MANDAT WSP AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

2023-10-275

Considérant que le conseil désire faire des travaux au Ruisseau Foley;

Considérant qu'une demande d'information doit être effectuée auprès du ministère de l'Environnement;

Considérant que la firme WSP peut effectuer cette demande d'information;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme WSP pour la prise d'information auprès du ministère de l'Environnement.

19- MANDAT PLANS ET DEVIS WSP

2023-10-276

Considérant que des travaux au toit de l'aréna seront à effectuer ;

Considérant qu'une soumission a été fournie par la firme d'ingénieur WSP au montant de 14 850\$ plus taxes pour les plans et devis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la soumission au montant de 14 850\$ pour les plans et devis soit acceptée de la firme WSP pour les travaux au toit de l'aréna.

20- MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION MANDAT WSP

2023-10-277

Considérant que la municipalité désire terminer de mettre à jour son réseau d'aqueduc et d'égout ;

Considérant que l'utilisation de caméra serait nécessaire pour effectuer cette mise à jour ;

Considérant que la firme WSP offre le service pour un montant de 12 500\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la firme WSP à mettre à jour le plan d'intervention pour un montant de 12 500\$ plus taxes prit au surplus cumulé, pour vérifier l'état du réseau.

21- EMBAUCHE VOIRIE

2023-10-278

Considérant que le service des travaux publics a besoin d'un employé de voirie;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée et que des candidats ont été rencontrés;

Considérant que les responsables des entrevues recommandent, après analyse, l'embauche de monsieur Marc Thériault;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Marc Thériault comme employé des travaux publics;

22- FORMATION OFFICIER

2023-10-279

Considérant que pour avancer au sein du service incendie de la municipalité, il est pertinent de suivre des formations de perfectionnement;

Considérant que le chef pompier recommande au conseil l'inscription de monsieur Patrick Trudel pour la formation pompier 1;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'inscription de monsieur Patrick Trudel à la formation Pompier 1 financé via le surplus cumulé.

23- DÉPENSES DU 150E

2023-10-280

Considérant que le conseil désire payer les dernières dépenses des activités du 150^e;

Considérant que le conseil désire payer les dépenses avec le surplus cumulé;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil paye les dépenses du 150^e qui ne pourront être absorbé par les aides financières via le surplus cumulé.

24- FORMATION SERVICE INCENDIE 2024-2025

2023-10-281

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I, de 2 pompiers pour le programme opérateur de pompes en plus de 2 pompiers pour le programme d'officier non urbain et 2 pompiers pour le programme véhicule électrique et hybride au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

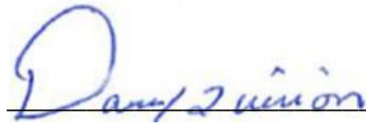
Aucune question n'a été posée

26- FERMETURE DE LA SÉANCE

2023-10-282

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier